



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

MÉTROLOGIE LÉGALE ET STATIONS HYDROGENE

Le périmètre de la métrologie légale en France

Article 1^{er} du décret du 3 mai 2001 : pour que la réglementation métrologie légale s'applique, il faut utiliser pour un usage réglementé des instruments de mesure visés à l'annexe 1 de ce décret.

37 types d'instruments contrôlés sont définis par les textes dont les ensembles de mesurage de masse de gaz (EMGAZ)



- la fourniture de l'eau et de l'énergie,
- la répartition de produits financiers, de charges financières de biens ou de marchandises,
- des expertises judiciaires,
- des opérations de mesurage pouvant servir de base à des poursuites pénales ou à des décisions ou sanctions administratives,
- les transactions commerciales,
- la détermination de rémunération,
- des opérations de mesurage intéressant la sécurité des personnes, des animaux ou des biens,
- des opérations de mesurage ayant pour objet de déterminer ou de vérifier des caractéristiques annoncées ou imposées,

→ Garantie de l'Etat sur les quantités délivrées

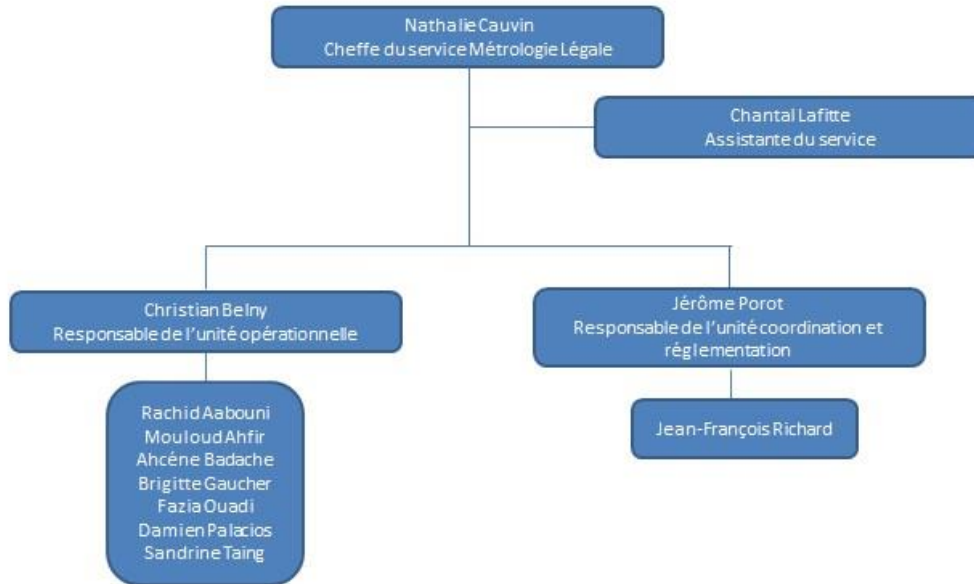
Quelles obligations ?



- Cf les dispositions de l'arrêté du 30 octobre 2009 modifié relatif aux ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules.
- Avoir un instrument certifié en métrologie légale, bénéficiant d'un certificat d'examen de type obtenu auprès du LNE ;
- Faire réaliser une vérification primitive sur l'instrument neuf par un organisme désigné ;
- Faire procéder aux vérifications périodiques annuelles par un organisme désigné, faire faire les réparations nécessaires par un réparateur disposant d'une marque en métrologie légale, faire procéder à une vérification primitive sur l'instrument réparé suite à réparation, par un organisme désigné ou le réparateur sous assurance de la qualité approuvé par le LNE.

→ La liste des organismes désignés / disposant d'une marque ainsi que les textes réglementaires sont disponibles sur le site <https://metrologie.entreprises.gouv.fr>

Organisation des services métrologie



150 agents en Driets et à la Division Métrologie à la DGE suivent les sujets de métrologie légale sur le territoire national.

A la Driets Ile-de-France, le service métrologie compte 12 agents, qui contrôlent :

- les organismes qui interviennent en Ile-de-France,
- ou qui bénéficient d'agréments ou de désignations délivrés par le service francilien,
- les détenteurs des instruments réglementés.

DRIETS-idf.Metrologie@driets.gouv.fr